



Conseil économique et social

Provisoire
23 octobre 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

Débat consacré aux affaires humanitaires
Débat général

Compte-rendu analytique provisoire de la 45e séance
tenue au Siège, le vendredi, 25 juillet 2008 à 15 heures

Président : M. Park In-kook (Vice-président) (République de Corée)
puis : M. Hoscheit (Vice-président) (Luxembourg)
puis : M. Mérorès (Président) (Haïti)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(*suite*)

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations unies
(*suite*)

(b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris du Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



En l'absence de M. Mérorès (Haïti), M. Park In-kook (République de Corée), Vice-président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite)

Projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (E/2008/L.28)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution E/2008/L.28 intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » et signale qu'il n'a aucune incidence sur le budget programme.

2. **M. Tarragô** (Brésil), introduisant le projet de résolution E/2008/L.28, dit qu'à la suite d'une modification rédactionnelle mineure, la première partie du paragraphe 11 est ainsi libellée :

« *Prend note avec intérêt* du rapport du Secrétaire général sur l'utilisation des moyens militaires étrangers dans le cadre de secours à la suite d'une catastrophe, souligne la nature foncièrement civile de l'aide humanitaire..... ».

3. **M. Delacroix** (France), parlant au nom de l'Union européenne, demande un vote sur le projet de résolution tel que modifié oralement.

4. **Mme Park** (République de Corée), dit que sa délégation, tout en regrettant qu'il ait été impossible de parvenir à un consensus sur le projet de résolution, continue de le soutenir pour plusieurs raisons. Premièrement, en se référant à la création de capacités, la préparation, la réduction du risque, l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire et la fin de l'impunité pour les auteurs d'attaques contre ce personnel, il facilitera la fourniture d'une aide humanitaire efficace. Deuxièmement, il donne des orientations concernant la manière d'affronter de nouveaux problèmes comme le changement du climat et la crise alimentaire. Troisièmement, il vise à faire participer le personnel se trouvant en première ligne à la fourniture de secours immédiats après les catastrophes, y compris les sociétés locales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations

non gouvernementales nationales et locales et les organismes communautaires, et à utiliser les directives pratiques convenues au plan international pour renforcer le cadre opérationnel et juridique des secours en cas de catastrophe. Toutefois, une omission importante demeure entière : l'accès rapide et sans entrave à la population. Cet accès constitue non seulement une condition indispensable à une action efficace, elle encourage les bénéficiaires de l'assistance à rendre des comptes.

5. **M. Delacroix** (France), parlant au nom de l'Union européenne pour expliquer son vote avant le vote, dit que l'Union européenne, dont les membres sont, individuellement et collectivement, les pourvoyeurs d'aide humanitaire les plus importants du monde, soutient pleinement les travaux et le rôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

6. Tous les États et toutes les autres parties concernées doivent agir en conformité avec le droit international et le droit international humanitaire, et sur la base des principes énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/131 sur l'aide humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, en assurant un accès rapide, sûr et sans entrave des personnels humanitaires et de leurs matériels aux populations en détresse. Alors que le respect de la souveraineté de l'État est un principe bien établi, il doit s'exercer dans le cadre du droit international. L'aide humanitaire est un droit pour les victimes et un devoir pour la communauté internationale. En réduisant ou en interdisant l'accès aux populations en détresse, on aggrave leurs souffrances et on met leur vie même en péril.

7. Tout en se félicitant des éléments positifs figurant dans la résolution tels que la référence au fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, aux incidences humanitaires du changement climatique, aux déplacements de la population, à la violence sexuelle et sexiste et à la fin de l'impunité pour les auteurs d'attaques contre le personnel humanitaire, l'Union européenne regrette l'omission d'une référence à l'accès aux victimes, malgré les efforts déployés pour accommoder ses partenaires par la présentation de huit versions successives sur cette question. Elle est persuadée que le Conseil doit tenir compte des changements survenus dans l'environnement international ; à défaut, l'impact et la crédibilité de ses

décisions risquent d'être affaiblis. Les États membres de l'Union européenne s'abstiendront lors du vote sur le projet de résolution.

8. **M. Miyamoto** (Japon) dit que sa délégation trouve extraordinaire que le Conseil doive recourir à un vote sur un projet de résolution relatif à l'aide humanitaire et espère que cela ne se reproduira plus. Elle entend voter en faveur du projet de résolution qui traite de manière équilibrée des nombreux aspects de l'aide humanitaire, y compris la réduction du risque et les aspects sexospécifiques des catastrophes naturelles et de la crise alimentaire. Toutefois, comme l'accès aux victimes est une condition indispensable à une aide humanitaire efficace, elle regrette l'absence d'une référence appropriée à cet élément.

9. *Le projet de résolution E/2008/L.28, tel que modifié oralement, est adopté par 38 voix contre zéro, et 13 abstentions.*

10. **M. Frommelt** (Liechtenstein) dit que le recours à un vote sur le projet de résolution a privé le Conseil de la possibilité d'envoyer un message clair concernant une approche commune à l'aide humanitaire. Alors que sa délégation a voté en faveur, elle regrette l'absence d'une référence à l'accès aux personnes en détresse et à la situation du personnel humanitaire recruté sur place, qui est particulièrement vulnérable à des attaques. Elle espère que les futures résolutions sur la question seront plus équilibrées et qu'elles tiendront compte de toute la complexité de l'aide humanitaire.

11. **M. McMahan** (États-Unis d'Amérique) dit que malgré les nombreux éléments positifs figurant dans le projet de résolution, y compris l'accent mis sur le rôle de coordination du système des Nations Unies et ses références à la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, à la prévention de la violence sexuelle et sexiste et aux enquêtes et poursuites connexes, et à la fin de l'impunité pour les auteurs d'attaques contre le personnel humanitaire, sa délégation a été obligée de s'abstenir lors du vote. L'omission d'une référence à l'accès aux victimes rend la résolution incomplète. Dans des catastrophes complexes, comme le récent cyclone en Asie du Sud-Est, le manque d'accès a entraîné des conséquences dévastatrices. Il existe des précédents dans des déclarations adoptées par consensus concernant l'importance de l'accès donné au personnel humanitaire. En l'absence d'un libellé robuste dans le projet de résolution, il faut rappeler la référence à l'accès sans entrave figurant au

paragraphe 24 de la résolution 62/94 sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. La communauté internationale doit signaler clairement qu'elle n'oubliera pas facilement les restrictions mises à la capacité de fournir de l'aide qui mettent des vies humaines en danger.

12. **Mme Blitt** (Canada), exprimant sa déception à l'égard du fait qu'un projet de résolution adopté traditionnellement par consensus ait été mis aux voix, dit que sa délégation a voté en faveur après un examen attentif de la question qui est prioritaire pour tous les États Membres. Elle se félicite de l'inclusion de considérations fondamentales concernant la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire, le renforcement de la coordination de l'aide et le financement axé sur les besoins. Toutefois, elle partage l'inquiétude quant à l'impossibilité qu'il y avait à parvenir à un consensus sur l'inclusion d'une référence à l'accès aux victimes civiles. Un tel accès ne représente non pas une aspiration, mais un principe fondamental de l'action humanitaire qui ne devrait se prêter à aucune interprétation. De futures résolutions sur la question ne devraient pas passer sous silence le problème de l'accès qui privent des victimes bien trop nombreuses d'une aide d'urgence nécessaire pour leur sauver la vie.

13. **M. Nebenzya** (Fédération de Russie) dit que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution, mais s'inquiète du fait que le Conseil, qui n'a jamais par le passé voté sur la question, soit en train de créer un précédent dangereux. Cela reflète une tendance troublante de la part de certains à politiser les activités humanitaires de l'ONU. Les futures résolutions devraient être adoptées par consensus.

14. **M. Blake** (Observateur d'Antigua-et-Barbuda), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que tout en se félicitant de l'adoption du projet de résolution, le Groupe regrette la manière de son adoption. Le Groupe attache la plus haute importance à l'aide humanitaire et ne s'oppose pas à un accès rapide, opportun et sans entrave pour l'aide humanitaire avec le consentement de l'État concerné et conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. La demande d'un vote a réduit à néant les accords et les compromis réalisés au cours des négociations qui ont précédé l'élaboration du projet de

résolution et diminue l'importance accordée à la question.

15. Une fois de plus, en raison de l'importance qu'elle attache à l'aide humanitaire, le Groupe regrette que la proposition qu'elle a présentée à plusieurs reprises sur la base d'un texte adopté avec succès en d'autres occasions, y compris une référence au renforcement de l'aide humanitaire aux personnes civiles vivant sous l'occupation étrangère, ait été rejetée à plusieurs reprises. Dans un esprit de compromis, le Groupe a également accepté de renoncer à plusieurs de ses autres propositions, y compris une référence à une assistance pour les pays touchés par la crise alimentaire mondiale, au soutien à offrir par les institutions financières internationales et au transfert de technologies nouvelles. Néanmoins, elle se félicite des références novatrices à la sécurité et la sûreté du personnel, à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, à la réduction du risque, à la préparation, à la création de capacités, à la relation entre les secours d'urgence, le relèvement et le développement, et de la réaffirmation des principes gouvernant l'action humanitaire.

16. **M. Tarragô** (Brésil) dit que bien de nombreuses heures de négociations n'aient pas permis de parvenir à un consensus sur le projet de résolution, l'aide humanitaire continuera à bénéficier du soutien des États Membres. Cette aide représente l'un des piliers de l'Organisation qui est appelée à la fournir de manière efficace et neutre.

17. **M. Cancela** (Uruguay), parlant également au nom des pays suivants : Argentine, Bolivie, Chili, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Panama, Paraguay et République dominicaine, se félicite de l'adoption de la résolution tout en regrettant que le Conseil ait dû recourir à un vote. L'unité d'action est essentielle pour assurer une action plus rapide et plus efficace du système des Nations unies face à des crises humanitaires de toute nature. Il est regrettable que le projet ne fasse aucune mention d'un accès sûr, rapide et sans entrave pour le personnel humanitaire et leur matériel. Cet aspect devra être réexaminé en 2009 et il est crucial pour l'efficacité de l'aide et important pour les pays en développement qui souffrent de catastrophes successives. Il faut de plus gros efforts pour faire comprendre le rôle du personnel humanitaire par rapport aux gouvernements et aux victimes.

18. L'aide humanitaire doit être envisagée dans son ensemble, et le Conseil a fait naître la confiance en mettant l'accent sur les efforts opérationnels et sur l'impartialité. Malgré le caractère complexe et délicat de la question, les États Membres ne devraient pas perdre de vue le principal but de l'aide humanitaire qui consiste à sauver les victimes des crises humanitaires tout en protégeant le personnel et en observant les principes humanitaires énoncés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 46/182 et 58/114, ainsi que le droit international, y compris le droit international humanitaire, et la législation des pays.

19. **Mme Halabi** (Observateur de la République arabe syrienne) se félicite de l'adoption du projet de résolution étant donné sa finalité et les effets positifs qu'il entraînera pour les peuples du monde victimes de catastrophes naturelles et de crises complexes. Toutefois, la question de l'accès du personnel humanitaire, qui est de première importance, a été omise, le consensus ayant été empêché par le refus des États occidentaux d'examiner la question de l'accès aux populations sous occupation étrangère tributaires presque exclusivement de l'aide humanitaire. Pourtant, la délégation syrienne, de même que les autres membres du Groupe des 77 et de la Chine, n'ont pas cherché à inclure des éléments autres que ceux qui figurent dans les paragraphes 7 et 8 de sa résolution 50/2004 sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations unies.

20. Il semble que certains États Membres, sans déclarer explicitement leur intention, et en vue de politiser toutes les activités humanitaires, souhaitent modifier les buts et principes de la Charte des Nations unies et pratiquer les deux poids, deux mesures. Il faut préserver les progrès juridiques accomplis au sein du Conseil et dans d'autres organismes internationaux en ce qui concerne le caractère illégal de l'occupation étrangère et la responsabilité pour la tragédie humanitaire qu'elle cause.

21. **Mme Emery** (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution qui contient un langage renforcé concernant la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire, les femmes, le soutien aux coordonnateurs résidents/humanitaires, et un nouveau texte concernant les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et l'assistance adoptées en novembre 2007 à la trentième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge et la nécessité d'un lien plus solide entre les activités humanitaires et le changement du climat. La délégation compte travailler avec d'autres délégations, notamment à la prochaine session de l'Assemblée générale, en vue d'apporter éventuellement d'autres améliorations.

22. **Mme Nawaz** (Pakistan) se félicite de l'adoption du projet de résolution. Le texte couvre bon nombre d'aspects importants tels que la création de capacités, la réduction du risque et la préparation, la relation entre les secours d'urgence, le relèvement et le développement, la sécurité alimentaire, le changement du climat et la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire. Sa délégation a espéré que le texte répondrait aux besoins différents du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des autres organes compétents ; à cet égard, il est regrettable qu'il n'y ait aucune référence à l'accès et à d'autres questions qui préoccupent les pays en développement.

23. L'aide doit répondre à des besoins réels et être fournie par des acteurs impartiaux neutres et à la demande de l'État sinistré. Le caractère civil de l'aide humanitaire doit être sauvegardé pleinement. En outre, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États doit être un paramètre global pour toutes les activités de coordination et de fourniture de l'aide humanitaire, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Il est regrettable que le projet de résolution ait été mis aux voix ; l'orateur espère que toutes les parties feront preuve de souplesse l'année à venir afin qu'une telle situation puisse être évitée.

24. **M. Ochoa** (Observateur du Mexique) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de Uruguay. Il est regrettable que le projet de résolution ait omis la question de l'accès sûr, rapide et sans entrave du personnel humanitaire ; l'accès est une condition indispensable pour une aide humanitaire efficace. Il est également regrettable que le projet de résolution ait été mis aux voix, mais cela ne signifie pas pour autant que la communauté internationale ne pourra pas continuer à collaborer pour assurer que le système des Nations unies réponde plus rapidement et plus efficacement aux crises humanitaires.

Décision orale

25. **Le Président** propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de

la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien (E/2008/80).

26. *Il en est ainsi décidé.*

27. **Mme Bragg** (Sous-secrétaire générale aux affaires humanitaires et coordonnateur adjoint des secours d'urgence) note avec satisfaction que les États Membres et les acteurs humanitaires sont sur la même ligne en ce qui concerne la définition des priorités humanitaires. Lors du débat consacré aux affaires humanitaires, la plupart des États Membres ont réaffirmé l'importance de l'accès en tant que condition opérationnelle indispensable pour l'action humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire. En effet, en l'absence d'accès, les efforts en faveur du renforcement de l'aide humanitaire resteraient vains. Ces préoccupations et d'autres - y compris le sort millions de personnes affectées par les incidences humanitaires du changement du climat, la crise alimentaire mondiale, le déplacement des populations et l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'aide humanitaire - ont été reflétées dans la résolution qui vient d'être adoptée. La résolution reconnaît également les efforts du Bureau de l'orateur en faveur de l'amélioration de l'équité, de l'efficacité, de la rapidité et de la prévisibilité de l'action humanitaire, et en faveur des comptes à rendre à cet égard.

28. Notant que le travail du personnel humanitaire devient de plus en plus difficile et dangereux, l'orateur se félicite des assurances données par les États Membres quant à la priorité qu'ils attachent à la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire et à leur accès rapide et sans entrave aux populations vulnérables, et elle rend hommage aux agents humanitaires travaillant sur le terrain.

29. Il ressort clairement des discussions que les États Membres et d'autres parties prenantes se rendent compte de la gravité et de l'interdépendance des principaux problèmes humanitaires qui se posent au monde. La crise alimentaire mondiale et les incidences humanitaires du changement du climat affectent n'épargnent personne et exigent que le monde agisse de manière coordonnée et concertée. Les discussions ont également révélé la manière dont ces problèmes ont exacerbé les crises humanitaires telles que la pauvreté et les déplacements internes.

30. Les invités participant à la réunion-débat sur les problèmes humanitaires posés par l'aide alimentaire, y

compris les efforts et la coopération internationaux dans ce domaine, ont souligné qu'il faut tout faire pour alléger les souffrances des populations touchées, et qu'il faut prendre des mesures immédiates pour répondre aux besoins critiques tout en s'attaquant aux problèmes structurels à plus long terme qui ont créé la situation actuelle. Le cadre global d'action que le Secrétaire général vient de soumettre à l'Assemblée générale la semaine passée encourage une nouvelle façon de collaborer à l'appui des gouvernements en vue de renforcer la sécurité alimentaire dans le monde entier.

31. Passant à l'impact humanitaire du changement du climat, l'orateur note que pendant la décennie écoulée, des phénomènes naturels ont affecté 2,5 milliards de personnes et provoqué des pertes économiques d'un montant de 570 milliards de dollars. Les invités ont convenu que les populations les plus pauvres et les plus vulnérables sont généralement touchés le plus durement et ont identifié une série de mesures prioritaires, y compris le renforcement des capacités nationales et la rationalisation de la gestion des catastrophes, l'adaptation au changement du climat et l'action humanitaire face aux catastrophes naturelles. Un consensus analogue s'est dégagé à l'occasion d'une réunion parallèle organisée par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes qui a clairement identifié le rôle primordial des acteurs nationaux et les domaines où il est le plus important de renforcer la capacité à gérer le risque posé par le changement du climat et l'adaptation.

32. Tout en se félicitant que les donateurs aient répondu plus généreusement à l'appel global humanitaire en 2008 que lors des deux années précédentes - à ce jour, on a reçu 2,9 milliards de dollars sur les 6,5 milliards de dollars demandés - l'orateur note que le système des Nations unies et ses partenaires humanitaires ont besoin d'un montant additionnel de 3,4 milliards de dollars pour répondre aux crises les plus graves du monde et à la crise alimentaire mondiale. Elle encourage les États Membres à continuer leur soutien souple et pluriannuel aux organismes des Nations unies et à leurs partenaires humanitaires.

33. L'orateur note avec plaisir que des mécanismes de financement comme le Fonds central d'intervention jouissent un soutien solide. La réalisation d'une action humanitaire plus rapide et plus efficace répondant aux besoins est un processus continu. À cet égard, il faut

poursuivre les efforts en faveur du renforcement du système des coordonnateurs résidents et humanitaires.

34. S'agissant de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire, elle note que la déclaration de politique générale concernant l'égalité des sexes dans l'action humanitaire adoptée récemment par le Comité permanent interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes donne des orientations additionnelles quant à la manière d'améliorer l'intégration de cette démarche dans l'aide humanitaire. Passant à l'utilisation de moyens militaires étrangers dans les secours d'urgence, l'orateur s'associe à la réaffirmation, par tous les partenaires, du caractère foncièrement civil de l'aide humanitaire. Dans ses délibérations, le Conseil a noté qu'en plus des Lignes directrices d'Oslo - qui demeurent le cadre global - on est en train d'élaborer et d'appliquer avec succès des cadres régionaux pour l'emploi de moyens militaires étrangers. Elle se félicite que les organisations et les acteurs participants aient réaffirmé la nécessité d'une meilleure coordination entre civils et militaires.

35. L'orateur remercié les États Membres de leurs propositions concrètes quant à la manière de progresser dans ce domaine, notamment dans le cadre de forums intergouvernementaux comme le Conseil. L'amélioration de l'accès en termes concrets et pratiques demeure une priorité essentielle pour tous. Elle espère sincèrement que dans des futures résolutions sur l'aide humanitaire, les États Membres parviendront à un accord sur la manière de traiter la question de l'accès. En terminant, elle exprime sa reconnaissance à tous les États Membres pour le soutien qu'ils apportent au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à ses efforts en faveur de la coordination de l'aide humanitaire. Elle espère que l'élan pris pendant le débat sera maintenu de manière à ce que les fruits de la réflexion collective puissent être traduits en action dans l'intérêt de toutes les populations en détresse.

36. **Le Président** exprime son appréciation à tous ceux qui ont participé au débat consacré aux affaires humanitaires de 2008 et qui y ont contribué. Il est positif que tous aient reconnu l'importance de la question de l'accès. La résolution qui vient d'être adoptée souligne une série de questions importantes. Elle condamne les attaques contre le personnel humanitaire ; elle invite les États Membres à traduire

en justice les auteurs de violences sexistes, y compris la violence sexuelle dans les crises humanitaires ; elle demande aux États Membres de renforcer la préparation ; elle réitère la nécessité de la création de capacités nationales ; et elle reconnaît les progrès accomplis dans plusieurs domaines clés de la coordination. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible d'adopter le projet de résolution - un texte tourné vers l'avenir - par consensus. En effet, l'adoption traditionnelle de la résolution par consensus constitue la source de son autorité morale. L'orateur espère qu'un esprit constructif d'engagement inspirera l'examen des affaires humanitaires à la prochaine session de l'Assemblée générale.

37. *M. Hoscheit (Luxembourg), Vice-président, assume la présidence.*

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (suite)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (suite)

Projet de résolution intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ».

38. **Le Président** invite le Conseil à adopter le projet de résolution intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins développés pour la décennie 2001-2010 »¹ Le projet de résolution, dont le texte a été distribué en anglais seulement, n'a aucune incidence sur le programme budget.

39. Le projet de résolution est adopté

40. **M. Delacroix** (France) dit que sa délégation fait siennes les observations formulées par le représentant du Bénin à la séance du matin (E/2008/SR. 44). Il est essentiel que tous les documents paraissent dans les six langues officielles ; l'orateur exprime son appréciation au Secrétariat pour les efforts qu'il déploie à cet égard.

41. Parlant au nom de l'Union européenne, il dit que l'Union européenne réaffirme son engagement en faveur de l'application du Programme d'action en

faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ; il a été et continu d'être l'un des soutiens les plus importants des pays les moins avancés. À ce propos, il souligne l'importance de chacun des sept engagements du Programme d'action.

42. L'Union européenne se félicite des progrès accomplis en matière de croissance économique et de développement humain, mais note avec inquiétude que l'extrême pauvreté demeure élevée dans les pays les moins avancés et que la malnutrition s'aggrave, notamment parmi les femmes et les enfants. En outre, les progrès ont été faibles en ce qui concerne l'égalité des sexes dans l'enseignement, et nuls en ce qui concerne la mortalité maternelle. Comme la résolution qui vient d'être adoptée le note avec justesse, il existe des liens importants entre le développement, l'élimination de la pauvreté et l'égalité des sexes.

43. La convocation d'une quatrième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés vers la fin de la décennie donnerait aux partenaires de développement l'occasion de procéder à une évaluation globale de l'application du Programme d'action et de décider des mesures à prendre. L'Union européenne attend avec intérêt la note du Secrétaire général décrivant les modalités d'organisation d'une telle conférence, y compris sa préparation, que l'Assemblée générale a demandée dans sa résolution 62/2003.

44. *M. Mèrorès (Haïti) assume la présidence.*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/2008/L.35 et L.36).

Projet de décision intitulé « Thème du débat thématique du Conseil économique et social pour 2009 » (E/2008/L.35)

45. **Le Président** invite de Conseil à adopter le projet de résolution E/2008/L.35 intitulé « Thème du débat thématique du Conseil économique et social pour 2009 ».

46. *Le projet de décision E/2008/L.35 est adopté.*

Projet de décision intitulé « Programme pluriannuel de travail pour les examens ministériels annuels des sessions de 2010 et de 2011 du Conseil économique et social ».

47. **Le Président** invite le Conseil à adopter le projet de décision E/2008/L.36 intitulé « Programme pluriannuel de travail pour les examens ministériels

¹ Par la suite, ce document a paru sous la cote E/2008/L.38

annuels des sessions de 2010 et de 2011 du Conseil économique et social ».

48. *Le projet de décision E/2008/L.36 est adopté.*

Clôture de la session

49. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la session en cours représente l'aboutissement du processus d'accomplissement des mandats adoptés au Sommet mondial de 2005. Elle marque également le commencement d'une nouvelle ère pour le Conseil, dont la première manifestation réside dans l'ampleur de l'engagement de toutes les parties prenantes pendant la préparation de la session et pendant la session elle-même ; cet engagement a contribué sensiblement au succès du premier Forum sur la coopération pour le développement qui constitue un lien important entre le dialogue politique et les compétences techniques. Les délibérations franches et vastes ont souligné la valeur d'un forum inclusif et universellement reconnu pour le dialogue global et l'examen des politiques gouvernant la coopération internationale pour le développement. Les réunions préparatoires animées par les pays ont été particulièrement efficaces en permettant une vaste interaction entre parties prenantes et en identifiant les lacunes et les obstacles dans cette coopération. L'orateur encourage les États Membres à envisager la possibilité d'accueillir de telles réunions préparatoires pour le forum de 2010.

50. L'examen ministériel annuel a également innové, non seulement en renforçant l'obligation de rendre des comptes, mais également en consolidant le partenariat mondial qui se trouve au cœur des activités de l'ONU en faveur du développement. Pour la première fois, des pays en développement ont présenté des exposés nationaux et ont donné au Conseil l'occasion d'examiner leurs politiques concernant la coopération pour le développement. L'orateur a été encouragé par la candeur du débat et par la volonté d'améliorer les politiques et les résultats. Les exposés nationaux facultatifs créeront de nouveaux moyens d'échanger des enseignements et de développer des pratiques optimales. À cet égard, l'orateur espère que toutes les parties prenantes engageront le dialogue grâce au forum en ligne ouvert récemment sur le site Web «Des stratégies de développement qui marchent ».

51. L'examen ministériel annuel a envoyé un message sans équivoque, à savoir qu'il faut tout faire pour parvenir au développement durable. Le Conseil a

également examiné les problèmes actuels les plus pressants - la crise alimentaire mondiale, la hausse du prix du pétrole, les troubles financiers et le changement du climat. S'agissant de ces problèmes, le message essentiel du Conseil, c'est que tout d'abord, ces problèmes doivent être abordés dans leur ensemble. Deuxièmement, il n'y a pas de solutions rapides ; il est clair qu'il faut à la fois des mesures à court et à long terme, en particulier dans le cas des crises alimentaire et énergétique. Troisièmement, l'action collective joue un rôle central pour le succès des efforts de la communauté internationale dans la recherche de solutions durables. Le Conseil peut servir de forum efficace pour le commencement d'une telle action. Son potentiel doit être utilisé pleinement.

52. La session en cours, comme les sessions précédentes, a consacré le rôle clé du Conseil en ce qui concerne la cohérence et la coordination des activités du système des Nations unies. Le débat consacré aux activités opérationnelles a mis en route l'examen triennal des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations unies. De même, le débat consacré à la coordination a aidé à rassembler les organismes des Nations unies dans la recherche d'une approche pluridimensionnelle à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

53. Le Conseil a également souligné la nécessité d'une action concertée, coordonnée et rapide face à l'impact humanitaire du changement du climat et de la crise alimentaire mondiale qui constituent les défis humanitaires les plus graves du monde actuel. Il a également souligné que la création de capacités nationales pour les institutions locales demeure prioritaire. Le débat consacré aux affaires humanitaires a signalé clairement qu'il faut renforcer l'aide humanitaire pour la rendre plus rapide, plus équitable et plus accessible, et qu'il faut renforcer l'obligation à rendre des comptes à cet égard.

54. S'agissant de la consolidation de la paix et du développement d'après conflit, reconnaissent le rôle qu'il peut jouer à l'appui du développement à long terme d'Haïti, le Conseil a une fois de plus reconduit le mandat du Groupe consultatif spécial sur Haïti. Le Département des affaires économiques et sociales est disposé à continuer son soutien organique au Groupe spécial et à faciliter ses travaux dans toute la mesure du possible, dans le cadre des ressources existantes. L'orateur a également été encouragé par le débat stimulant sur la nécessité d'un renforcement des liens

entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix ; à cet égard, en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Département des affaires économiques et sociales examinera les moyens de donner suite aux idées très utiles présentées au Conseil.

55. Enfin, il est important de développer le succès de la session afin que le Conseil devienne un forum dynamique pour l'examen et la solution des problèmes de développement les plus pressants. Cela exigera non seulement de la volonté politique, mais également une préparation approfondie et un engagement continu. À ce propos, l'orateur invite instamment les pays à planifier des activités préparatoires et à y participer, notamment en ce qui concerne l'examen ministériel annuel et le forum sur la coopération pour le développement. Un tel engagement tout au long de l'année sera essentiel pour le succès de la prochaine session.

56. **Le Président** dit que la session de fond de 2008 peut être considérée comme véritablement historique, en ce sens qu'elle a donné effet pleinement aux nouvelles fonctions du Conseil économique et social. Avec le lancement du Forum pour la coopération en matière de développement on a posé des jalons importants en faisant du Conseil le principal forum pour le dialogue mondial et l'examen des politiques relatives à l'efficacité et à la cohérence de la coopération internationale pour le développement.

57. L'orateur se félicite que le Conseil ait pu contribuer aux initiatives engagées en faveur de la réalisation de l'objectif du développement durable en rassemblant diverses parties prenantes, en abordant les défis nouveaux que sont le changement du climat, la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole et la perte de la biodiversité ; et surtout, en adoptant la déclaration ministérielle. Évoquant le rôle crucial joué par l'examen ministériel annuel, il met en relief en particulier les échanges positifs d'information facilités par la présentation des exposés nationaux facultatifs. La participation des pays en développement en 2008 a été particulièrement bienvenue étant donné la souplesse des présentations et a marqué un progrès vers la responsabilité à l'égard de l'observation des engagements internationaux en matière de coopération pour le développement. S'agissant des pays en développement qui ont présenté des exposés facultatifs, alors que tous ont partagé leur expérience unique, ils ont également convenus que l'élimination de la

pauvreté n'était possible que par un développement économiquement, socialement et écologiquement variable. Notant que l'un des enseignements tirés les deux années précédentes réside dans la nécessité d'assurer un équilibre dans la participation des pays développés et en développement et entre les régions, l'orateur réitère que des pays développés plus nombreux devraient présenter des exposés facultatifs et que certains des pays en développement qui se sont déjà portés volontaires pour 2009 devraient les reporter à une année ultérieure.

58. À l'occasion du débat consacré aux activités opérationnelles, le Conseil a lancé un appel en faveur de la mise en œuvre urgente des orientations données par l'Assemblée générale dans son examen triennal global des activités opérationnelles. La résolution concrète et ciblée adoptée à cet égard constitue une feuille de route pour la mise en œuvre de la résolution 62/2008 et donne des orientations concernant le système des coordonnateurs résidents et la rationalisation et l'harmonisation du système de coopération pour le développement ; de même, elle reconnaît clairement le rôle de contrôle du Conseil à l'égard des activités des fonds et programmes relatives à l'application des dispositions de la résolution 62/2008.

59. L'orateur se réjouit du soutien apporté par les États Membres pour faire face aux graves conséquences humanitaires des graves défis actuels, et en particulier les encouragements qu'ils ont prodigués à l'égard du renforcement de la coordination des secours humanitaires d'urgence. Il se félicite de la manière dont le rôle du Conseil en matière de maintien de la paix et de développement d'après conflit a été reconnu et renforcé, comme le montre la prorogation du mandat du Groupe consultatif spécial sur Haïti. Le Conseil s'emploie également à renforcer ses liens avec la Commission de consolidation de la paix ; l'orateur espère que les discussions initiales officieuses ouvriront la voie à des relations plus étroites entre les deux organes.

60. L'orateur rend hommage à la contribution vitale apportée par diverses parties prenantes, y compris les représentants de la société civile, des parlements, des autorités locales et du secteur privé à différentes tables rondes et réunions-débats et dit que le Conseil a montré qu'il avait la capacité nécessaire pour rassembler les organismes du système des Nations unies. Au cours de la session, les membres du Conseil ont souligné la

nécessité de solutions multilatérales et d'une action collective pour assurer à tous un avenir sûr et prospère. Les pays en développement et les pays à économie en transition font face à des perspectives financières bien sombres, et le progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international est menacé ; il est vital que le Conseil facilite les consensus pour relever ces défis.

61. La conclusion de la session de fond de 2008 ne signifie pas la fin des travaux du Conseil pour l'année. Il est important de continuer à renforcer le rôle du Conseil, et comme une préparation précoce est essentielle pour le succès des travaux du Conseil, la planification de la session de 2009 doit commencer sans tarder. En automne, le Conseil doit également mettre l'accent sur l'accomplissement de son mandat en ce qui concerne l'adaptation de ses méthodes de travail et trouver le moyen de renforcer son rôle de contrôle à l'égard des activités des fonds et programmes, conformément à la résolution 62/208.

62. **M. Blake** (Observateur d'Antigua-et-Barbuda), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la session de fond de 2008 a sans doute été un succès, mais que les sentiments étaient plutôt mélangés à la fin. Les délibérations du Conseil ont identifié des questions critiques qui appellent des mesures urgentes et nécessitent des ressources additionnelles de la part des gouvernements et de la communauté internationale et, tout en révélant des gains dans certains secteurs du développement économique et social, elles ont également mis en relief la nécessité d'une amélioration et la menace de reculs dans d'autres domaines. Le Groupe des 77 et de la Chine a identifié les domaines qu'il juge vitales pour le développement - en particulier pour la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement - où les progrès sont actuellement absents.

63. À la session, le Conseil a concentré son attention, entre autres sur l'efficacité de l'action du système des Nations unies pour le développement face aux besoins et priorités des pays en développement sur une toile de fond de plusieurs défis pluridimensionnels au niveau des pays, des régions et du monde. Il est généralement reconnu que des problèmes mondiaux comme la crise alimentaire, la crise financière, la crise énergétique et la crise des politiques et de l'infrastructure internationales exigent des mesures urgentes et intégrées, et qu'un Conseil revitalisé avec son mandat

transversal et sa capacité à rassembler les parties prenantes de tous les secteurs et groupes d'intérêts est bien placé pour aborder ces problèmes.

64. Alors que la déclaration ministérielle et le résumé présidentiel officiel du Forum sur la coopération pour le développement contiennent des conclusions très importantes, leur contenu, et surtout le processus de négociation correspondant, ont montré que le Conseil a tendance à maintenir le statu quo et à laisser des questions cruciales à d'autres mécanismes, bien que ces derniers ne progressent guère depuis des années. Le Groupe des 77 et de la Chine demande instamment au Conseil de résister à la tendance de rester dans le passé et à la périphérie.

65. Durant le débat consacré à la coordination, le Groupe des 77 et de la Chine a souligné qu'il fallait veiller à l'établissement d'un lien solide et direct entre la coordination et l'efficacité du développement. Un autre problème important réside dans le fait que les politiques des pays développés et des partenaires internationaux institutionnels, y compris les politiques commerciales et financières, sont souvent incompatibles avec les objectifs du développement ; ces incompatibilités doivent être examinées lors des futures sessions du Conseil en vue de leur élimination. À l'occasion du débat consacré aux activités opérationnelles, le Groupe des 77 et de la Chine a cherché à mettre en relief les facteurs que les pays en développement jugent cruciaux pour une plus grande efficacité du système des Nations unies pour le développement, étant donné que les pays en développement ont le plus à perdre si le système ne fonctionne pas efficacement.

66. Le Groupe des 77 et de la Chine est persuadé que les Nations unies ont le potentiel, par le biais du Conseil, de jouer un rôle accru en ce qui concerne la réalisation de l'agenda du développement et des objectifs de développement convenus au plan international. À cet égard, il faut que le système des Nations unies oeuvre en faveur de la pleine réalisation du principe de l'appropriation et de la direction nationales au lieu de l'appuyer seulement par des paroles. S'agissant de la coordination de l'aide humanitaire, il est également vital que les États affectés, les pays donateurs, le système des Nations unies et les organisations humanitaires travaillent ensemble en fournissant de l'aide et de l'appui au développement en reconnaissant le rôle primordial des États affectés et en respectant les dispositions de la

résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Cette coordination est essentielle, car une seule catastrophe naturelle peut reculer de développement d'un pays de plusieurs décennies. Pour terminer, réitérant que la session de fond de 2008 a démontré le potentiel d'un Conseil solide et qu'il a jeté les bases de son exploitation, l'orateur espère que lors de ses futures sessions, le Conseil développera cette base.

67. **M. Delacroix** (France), parlant au nom de l'Union européenne, dit que la session de fond de 2008 a permis au Conseil d'accomplir des progrès notables en ce qui concerne le développement de méthodes de travail plus interactives et plus efficaces. L'orateur met également en relief la qualité des délibérations, notamment en ce qui concerne le Forum sur la coopération pour le développement, et l'examen ministériel annuel. L'Union européenne a cherché à participer constructivement et dans un esprit de dialogue, et bien qu'elle ne soit pas toujours d'accord

avec d'autres États Membres, elle a toujours écouté attentivement et respectueusement. L'Union européenne continuera à soutenir pleinement les efforts indispensables à la rationalisation des travaux du Conseil et au renforcement de son rôle de contrôle.

68. **M. Mero** (Observateur de la République unie de Tanzanie) remercie le Conseil pour le soutien apporté à son Gouvernement à l'occasion de la préparation de son exposé national présenté lors de l'examen ministériel annuel de 2008 et l'encourage à apporter un soutien analogue à d'autres pays. Son pays continuera à collaborer étroitement avec le Conseil et soutiendra tous les efforts destinés à régler les problèmes économiques et sociaux.

69. **Le Président** déclare close la session de fond de 2008 du Conseil économique et social.

La séance est levée à 17 h 40.